

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6218 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BENTAHIA HAKIM

Date de naissance : 20/01/161

Adresse : 25 RES ENNAJD Apt 265 AV STENDHAL

ASA

Tél. : 0661181663 Total des frais engagés : 547,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Dr. Hinde HARAKAT

Spécialiste en Dermatologie
Médecine Esthétique
89, Avenue Stendhal Val Fleuri
Tél. : 05 20 35 38 48

Date de consultation : 14/09/2022 Nom et prénom du malade : Benyoun Naeval Age: 61

Lieu de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Dermatologique

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : Hycose

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 14/09/2022 Le : 14/09/2022

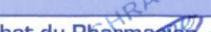
Signature de l'adhérent(e) : 



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/9/22	CP	300dhs		Dr. Hinde HARAKAT Spécialiste en Dermatologie Médecine Esthétique 89, Avenue Stendhal Val Fleuri Tél. : 05 20 35 38 48 061 296 893

EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Dr. Elmane PHARMA-CAST Bd Annad - Ch. Béchar - Casablanca Pcs. 22-24-64-64-1 Tel.: 05 22 48 97 05	14/09/22	247.00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
G	
35533411	11433553
T	

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EVOLUTION

Dr. Hinde HARAKAT

Dermatologue & Médecin Esthétique

Dermatologie médico-chirurgicale

Médecine Esthétique

Lasers médicaux

Ancien Médecin des Hôpitaux de Paris

Diplômée en Médecine Esthétique & Lasers (Paris)

Diplômée en Pathologie et Chirurgie du Cuir chevelu,

Greffé capillaire (Paris)



H

الدكتورة هند حركات

أخصائية في أمراض وجراحة الجلد

طب التجميل

العلاج بالليزر الطبي

طبية سابقاً مستشفى باريس

دبلوم في طب التجميل والليزر (باريس)

دبلوم أمراض وجراحة الشعر (باريس)

Ben hayun
Naoual

Casablanca, le

14/09/2022

247.00



① Neoxidil 2%

3 pulvérisations le soir sur chaque zone
dégarneie suivi d'un petit massage

② Ecran Vichy SPF50

à répéter chaque 2H

LOT: 0031 / EXP: DEC 2024
PPV: 247,00 DH

③ Crème lavante La Roche Posay

Pour nettoyage du Visage matin et soir

Dr. Hinde HARAKAT
Spécialiste en Dermatologie
Médecine Esthétique
89 Avenue Stendhal Val Fleuri
Tél.: 05 20 35 38 48